

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET

COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi « NOTRe », créée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

En application de l'article 106 III de la loi n° 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la commune a décidé la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée en lieu et place de la M14 à compter du 1^{er} janvier 2023 pour le budget principal et les annexes.

BUDGET PRINCIPAL**I – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 2 769 381.62 €**

Le budget primitif 2025 diminue de 0.91 % par rapport au budget primitif voté en 2024, ce qui représente une diminution de volume de 20 173.00 € hors report des résultats de la Commune de 561 998.62 €.

1.1. Recettes de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2024	BP 2025	Variation 2025/2024	Variation %
013 – Atténuation de charges	30 000,00 €	15 000,00 €	-15 000,00 €	-50,00%
70 – Produits des services	107 500,00 €	109 400,00 €	1 900,00 €	1,77%
73 – Impôts et Taxes	1 555 948,00 €	1 558 753,00 €	2 805,00 €	0,18%
74 - Dotations et participations	453 898,00 €	454 530,00 €	632,00 €	0,14%
75 – Autres produits de gestion courante	73 650,00 €	66 700,00 €	-6 950,00 €	-9,44%
77 – Produits exceptionnels	300,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00%
78 - Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	6 260,00 €	2 700,00 €	-3 560,00 €	-56,87%
TOTAUX	2 227 556,00 €	2 207 383,00 €	-20 173,00 €	-0,91%
002 – Résultat antérieur reporté	905 217,47 €	561 998,62 €	-343 218,85 €	
002 – Résultat antérieur reporté C.D.E.	3 338,56 €	0.00 €	-3 338,56 €	
TOTAUX	3 136 112,03 €	2 769 381,62 €	-386 903,41 €	

Les recettes se répartissent comme suit :

- le poste le plus important des recettes est constitué par les encaissements des impôts et taxes qui représentent 70.62 % des ressources de la ville (hors report du résultat).

- le deuxième poste le plus important est celui concernant les dotations et participations pour 20.59 % des recettes de fonctionnement (hors report du résultat).

1.1.1. **Les atténuations de charges (Chapitre 013)** – 15 000.00 €

Ce chapitre comprend les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

1.1.2. **Les produits des services (Chapitre 70)** – 109 400.00 €

Ce chapitre concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses, tels que les concessions cimetière, les redevances d'occupation du domaine public, l'accueil de loisirs sans hébergement/Garderie et le restaurant scolaire.

1.1.3. **Les impôts et taxes (Chapitre 73)** – 1 558 753.00 €

Ce chapitre comprend le montant des impositions directes. A cela s'ajoute l'attribution de compensation ainsi que le fonds National de Garantie Individuelle des Ressources et les taxes additionnelles aux droits de mutation.

1.1.4. **Les dotations et participations (Chapitre 74)** – 454 530.00 €

Ce chapitre regroupe essentiellement les dotations de l'Etat : la dotation globale de fonctionnement, le fonds de compensation de TVA sur les travaux réglés en fonctionnement mais également les participations du Département, Caisse d'Allocations Familiales ou Communauté de Communes et le remboursement des frais scolaires et du restaurant scolaire par le Regroupement Pédagogique Intercommunal.

1.1.5. **Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75)** – 66 700.00 €

Ces recettes proviennent des revenus des immeubles en location et fermages, les libérations reçues, les remboursements des sinistres par les assurances et les produits divers de gestion courante.

1.1.6. **Les produits spécifiques (Chapitre 77)** – 300.00 €

Ce chapitre comprend les mandats annulés sur l'exercice n-1 et les produits des cessions d'immobilisation.

1.1.7. **Les reprises sur provisions semi-budgétaires (Chapitre 78)** – 2 700.00 €

Ce chapitre englobe les reprises sur provisions pour dépréciations des actifs circulants.

1.2. Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2024	BP 2025	Variation 2025/2024	Variation %
011 – Charges à caractère général	750 362,00	742 972,00	-7 390,00 €	-0,98%
012 – Charges de personnel	1 110 000,00	1 185 000,00	75 000,00 €	6,76%
014 – Atténuation de produits	34 500,00	34 500,00	0,00 €	0,00%
65 – Autres Charges de gestion courante	212 400,00	203 680,00	-8 720,00 €	-4,11%
66 – Charges financières	12 525,00	10 836,16	-1 688,84 €	-13,48%
67 – Charges exceptionnelles	300,00	300,00	0,00 €	0,00%
68 – Dotations provisions	6 260,00	2 700,00	-3 560,00 €	-56,87%
023 – Virement à l'investissement	1 009 765,03	589 393,46	-420 371,57 €	-41,63%
TOTAUX	3 136 112,03	2 769 381,62	-366 730,41 €	-11,69%

1.2.1. Les dépenses générales (Chapitre 011) – 742 972.00 €

1.2.1.1. Achats et variation des stocks (Article 60) – 339 500.00 €

Ces dépenses sont des dépenses courantes telles que le paiement de l'eau, l'électricité, le combustible, le carburant, l'alimentation, la fourniture de petit équipement ou de vêtements de travail, les fournitures administratives ou scolaires.

1.2.1.2. Services extérieurs (Article 61) – 300 100.00 €

Ces dépenses concernent des travaux réalisés par des entreprises extérieures notamment les contrats de prestations de services, les locations immobilières et mobilières, l'entretien des terrains, bâtiments, voies et réseaux, l'entretien du matériel roulant et autres, la maintenance, l'assurance ou la documentation générale et technique.

1.2.1.3. Autres services extérieurs (Article 62) – 88 372.00 €

Ces dépenses sont liées à des dépenses de personnel extérieur au service, les honoraires, les publications, les transports et déplacements, les frais postaux et de télécommunications et les frais bancaires.

1.2.1.4. Impôts, taxes et versements assimilés (Art. 63) – 15 000.00 €

Ces dépenses concernent des versements à des administrations ou autres organismes ainsi que tous les impôts directs et indirects, les taxes sur les véhicules.

1.2.2. Les dépenses de personnel (Chapitre 012) – 1 185 000.00 €

Ce chapitre concerne la rémunération du personnel titulaire, non titulaire et emploi d'insertion ainsi que les charges sociales correspondantes.

1.2.3. Les atténuations de produits (Chapitre 014) – 34 500.00 €

Ce chapitre retrace les impôts et taxes reversés à l'Etat par le fonds de péréquation.

1.2.4. **Les Charges de gestion courante (Chapitre 65)** – 203 611,16 €

Ce chapitre comprend les redevances de licences, le déficit des budgets annexes, les indemnités des maires et adjoints, les pertes sur créances irrécouvrables, les contingents et participations obligatoires, les subventions de fonctionnement versées.

1.2.5. **Les intérêts de la dette (Chapitre 66)** – 10 836.16 €

Ce chapitre regroupe la charge des intérêts suite à des remboursements d'emprunts.

1.2.6. **Les charges spécifiques (Chapitre 67)** – 300.00 €

Ce chapitre englobe les titres annulés sur l'exercice n-1 et charges spécifiques.

1.2.7. **Les dotations provisions semi-budgétaires (Chapitre 68)** – 2 700 €

Ce chapitre englobe les dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants qui varient chaque année suivant les créances douteuses.

1.2.8. **Le virement à la section d'investissement (Chapitre 023)** – 589 393.46 €

Cette même somme est inscrite en recette d'investissement. Elle contribue à l'autofinancement de la section d'investissement.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT – 2 001 631.45 €

Le budget primitif 2025 augmente de 27.41 % par rapport au budget primitif voté en 2024, ce qui représente une augmentation de volume de 430 571.21 €.

2.1. **Recettes d'investissement**

CHAPITRE	BP 2024	BP 2025
13 – Subventions d'investissement	266 544,00 €	465 984,00 €
16 – Emprunts, Dépôts et cautionnement reçus	1 500,00 €	103 999,02 €
10 – FCTVA, Taxe aménagement	82 000,00 €	93 000,00 €
1068 – Affectation de la section fonctionnement	0,00 €	685 734,97 €
1068 – Affectation Résultat Assainissement	0,00 €	0,00 €
10251 – Dons et legs en capital	0,00 €	0,00 €
23 – Participation travaux SIAEP	0,00 €	50 000,00 €
26 – Titres de participations	0,00 €	0,00 €
27 – Autres immobilisations financières	100,00 €	100,00 €
024 – Produits des cessions	19 490,00 €	7 176,00 €
021 – Virement du fonctionnement	1 009 765,03 €	589 393,46 €
040 – Dotations aux amortissements	0,00 €	0,00 €
041 – Opérations patrimoniales	100,00 €	6 244,00 €
001 – Résultat antérieur (Caisse des Ecoles)	33 025,47 €	0,00 €
001 – Résultat antérieur Commune	158 535,74 €	0,00 €
001 – Résultat déficitaire Service Assainissement	0,00 €	0,00 €
TOTAUX	1 571 060,24 €	2 001 631,45 €

Les recettes sont constituées par :

- les subventions d'investissement,
- le remboursement du FCTVA et de la taxe d'aménagement,
- le produit des cessions.

2.2. Dépenses d'investissement

CHAPITRE	BP 2024	BP 2025
20 – Immobilisations incorporelles	7 000,00 €	2 200,00 €
21 – Immobilisations corporelles	153 829,00 €	162 221,00 €
23 – Immobilisations en cours	1 282 946,24 €	1 300 972,00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €
13 – Subventions d'investissement	450,00 €	0,00 €
16 - Emprunts	126 635,00 €	128 322,48 €
27 – Autres immobilisations financières	100,00 €	100,00 €
041 – Opérations patrimoniales	100,00 €	6 244,00 €
001 – Résultat antérieur	0,00 €	401 571,97 €
TOTAUX	1 571 060,24 €	2 001 631,45 €

Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

☞ Immobilisations corporelles

- Achat d'un tracteur pour arrosage,
- Achat vidéo-protection,
- Achat du matériel du cabinet dentaire installé à la MSP.

☞ Travaux de bâtiments :

- Travaux de rénovation thermique des écoles et de la garderie,
- Travaux ancien bâtiment de la gare,
- Travaux PMR de l'Eglise.

☞ Travaux de voirie :

- Travaux de défense incendie Pissasson,
- Travaux d'aménagement Rues de Thou/Puits Veneau.

☞ Travaux d'Eclairage Public :

- Travaux Eclairage Public 2025.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES VARICHARDS

1. Section de fonctionnement

La Section de fonctionnement du Lotissement Les Varichards s'équilibre à la somme de 117 318.42 €.

Il reste 5 terrains à vendre.

2. Section d'investissement

La Section d'investissement du Lotissement Les Varichards s'équilibre à la somme de 6 479.11 €.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE PILORI

1. Section de fonctionnement

La Section de fonctionnement du Lotissement Le Pilori s'équilibre à la somme de 340 530.00 €.

2. Section d'investissement

La Section d'investissement du Lotissement Les Pilori s'équilibre à la somme de 410 530.00 €.

BUDGET DU C. C. A. S.

1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement du C. C. A. S. s'équilibre à la somme de 62 920.00 €.

2. Section d'investissement

Il n'y a pas de section d'investissement.